



Banque de technologies pour les pays les moins avancés

Distr. générale
15 mars 2019
Français
Original : anglais seulement

Conseil

Deuxième session

Gebze (Turquie), 3 et 4 avril 2019

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport à l'Assemblée générale sur les activités de la Banque de technologies en 2018

Rapport sur les travaux de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés en 2018

1. Dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, les chefs d'État et de gouvernement et représentants des États participant à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ont demandé l'établissement d'une banque de technologies exclusivement consacrée aux pays les moins avancés, priorité de longue date de ces pays, qui avait été réaffirmée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, adopté en 2015, et dans l'objectif de développement durable n° 17.

2. Le 23 décembre 2016, par sa résolution [71/251](#), l'Assemblée générale a créé la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et en a adopté la Charte (voir [A/71/363](#)). Dans cette résolution, l'Assemblée a réaffirmé qu'il importait d'aider les pays les moins avancés à progresser dans les domaines de la recherche scientifique et de l'innovation, de promouvoir le travail en réseau parmi les chercheurs et les instituts de recherche, et d'aider les pays les moins avancés à avoir accès aux technologies essentielles et adéquates et à les utiliser. La Banque est financée par des contributions volontaires provenant d'États Membres et d'autres parties prenantes, notamment du secteur privé et de fondations.

3. En 2018, la Banque de technologies était dirigée par la Directrice du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Heidi Schroderus-Fox, qui avait été nommée Directrice générale par intérim de la Banque en attendant le recrutement et la prise de fonctions du Directeur ou de la Directrice général(e). Cette année-là, par ailleurs, le personnel du Bureau de la Haute-Représentante a prêté appui à la Banque à titre provisoire, et l'on s'est attaché en particulier à faire mieux connaître aux bénéficiaires et aux donateurs potentiels cette nouvelle entité des Nations Unies.

* TBLDC/2019/1.



4. Une équipe spéciale interinstitutions pour la mise en service de la Banque de technologies a été créée au début de 2018 et chargée de s'assurer que le siège de la Banque était conforme aux normes de sécurité et d'utilisation fixées par l'ONU. Le 4 juin 2018, le siège, situé à Gebze (Turquie), a été inauguré par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et le Ministre turc des sciences, de l'industrie et des technologies.

5. Conformément aux prévisions budgétaires et au programme de travail pour 2018 (TBLDC/2017/3/Rev.1) adoptés par son Conseil, la Banque de technologies a démarré ses activités opérationnelles en 2018. Elle s'est attachée avant tout à faire le point sur l'état de la situation dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et sur les besoins technologiques et à promouvoir l'accès numérique à la recherche.

6. Le Directeur général de la Banque de technologies a été nommé par le Secrétaire général le 24 novembre 2018. Le personnel permanent de la Banque comprend également deux administrateurs(trices) de programmes, qui ont pris leurs fonctions en décembre 2018 et janvier 2019. La Banque était donc toujours en phase de transition en 2018.

7. Les bilans en matière de science, de technologie et d'innovation et les évaluations des besoins technologiques permettront de déterminer les écarts technologiques et les besoins prioritaires et de proposer des recommandations visant à renforcer les politiques et mesures propres à améliorer les capacités technologiques nationales et régionales et à encourager l'innovation, y compris les évaluations dans des domaines d'importance critique pour les pays considérés. La Banque de technologies a conclu des accords avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture concernant l'évaluation de la situation en Guinée, en Haïti, au Soudan et au Timor-Leste et avec la CNUCED en ce qui concerne la situation en Ouganda. Ces cinq exercices d'évaluation ont commencé.

8. S'agissant de l'accès numérique à la recherche, la Banque de technologies se propose de faciliter et d'accroître l'accès en ligne aux publications scientifiques et techniques, notamment aux revues, ouvrages et bases de données scientifiques de qualité, afin de renforcer les moyens dont disposent les pays les moins avancés pour améliorer la formation des chercheurs et la qualité de la recherche, l'idée étant que les pays concernés, en leur qualité de bénéficiaires, jouissent d'un accès à ces ressources sans coût direct à leur charge. Entre autres activités menées en 2018, 38 ateliers ont été organisés dans 10 pays parmi les moins avancés (Burkina Faso, Libéria, Madagascar, Malawi, Mozambique, Népal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Sénégal), auxquels ont participé quelque 1 500 chercheurs et chercheuses, universitaires et bibliothécaires, et des ateliers au Bangladesh et au Bhoutan ont été planifiés. Les ateliers offerts ont eu pour résultat une hausse, par rapport à 2017, des consultations de publications scientifiques et techniques dans la majorité des pays concernés. Ont participé aux activités touchant à l'accès numérique à la recherche des ministères, des organisations semi-publiques, des réseaux nationaux et régionaux de recherche et d'enseignement, des universités et des instituts de recherche publics et des associations professionnelles nationales et régionales. En Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, des personnes et des organismes ont été choisis pour diriger, en 2019, des activités de mentorat Sud-Sud touchant à l'accès numérique à la recherche. En outre, le travail accompli dans ce domaine a accru la visibilité de la Banque de technologies dans les pays bénéficiaires et pourrait faciliter le développement des activités de la Banque à l'avenir.

9. En tant que pays hôte, la Turquie a décidé de verser une contribution annuelle de 2 millions de dollars et de fournir gratuitement des locaux pendant cinq ans à compter de 2017. La Norvège a quant à elle versé une contribution de 1 069 201 dollars, qui a facilité le démarrage des activités de la Banque de technologies en 2018. En outre, l'Inde et le Bangladesh ont versé des contributions de 100 000 et 50 000 dollars, respectivement, en 2018.